

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 14 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS

Affaires administratives

- 2023.001 Rapport social unique
- 2023.002 Acquisition de parcelles de terrain par le VALTOM
- 2023.003 Devenir des terrains acquis au titre du projet de quai de transbordement à proximité du pôle Vernéa
- 2023.004 Marchés publics (délégation du Président)
- 2023.005 Forfait Mobilité Durable (FMD) : actualisation
- 2023.006 Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Affaires financières et prospectives budgétaires

- 2023.007 Affectation anticipée du résultat 2022
- 2023.008 Budget Primitif (BP) 2023
- 2023.009 Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC 2023)
- 2023.010 Contribution à l'habitant 2023
- 2023.011 Actualisation de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OganiCité®3

Valorisation et recyclage

- 2023.012 Bilan des dépollutions de bennes amiantées 2022 et taux 2023
- 2023.013 Adhésion du VALTOM à l'Aduhme (Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie)
- 2023.014 Déchèterie de Saint-Yorre, convention tripartite SICTOM Sud-Allier / Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) / VALTOM

Economie circulaire et prévention

- 2023.015 Dispositif de soutien financier du VALTOM aux acteurs locaux de l'économie circulaire
- 2023.016 Soutien au projet – Matériauthèque Les Chutes de la Dore
- 2023.017 Soutien au projet « Archipel des Salins » - Association Terra Preta
- 2023.018 Déploiement de mise à disposition des Composteurs individuels de Jardin (CIJ)

LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 FEVRIER 2023

Le **14 février 2023**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM.

Date de la convocation : 1^{er} février 2023
Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, PELLETIER Sophie, TRICHARD Dorothée.

Messieurs BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHAMPOUX Bruno, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CHEVARIN François, CLAMADIEU Yves, GARNIER Alain, GEORGEON Hugues, LAGRU Alain, MEALLET Roger Jean, PICHON Jean, RAVEL Pierre, WEIBEL Thomas.

Pouvoirs : Monsieur BONNET Nicolas (à Mme Cécile BIRARD),
Monsieur CINEUX Cyril (à M. Laurent BRUNMUROL),
Monsieur DAURAT Jean-Claude (à M. Laurent BATTUT),
Monsieur GUITTON Florent (à Mme Claire LEMPEREUR),
Monsieur MENAGER Marc (à M. Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CAYRE Philippe, LANDIVAR Diego, RENIE Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Affaires administratives

2023.001 Rapport social unique 2021

Le comité syndical prend acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2021.

2023.002 Acquisition de parcelles de terrain par le VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les actes administratifs et notariés nécessaires à l'acquisition de 3 parcelles classées en Zone Naturelle, à proximité immédiate du site de stockage de Puy-Long pour un montant total de 1 605,20 €.

2023.003 Devenir des terrains acquis au titre du projet de quai de transbordement à proximité du pôle Vernéa

Le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Pour les parcelles DI0028 et DI0030 :
 - o Procéder à la vente des parcelles à Messieurs Mangot Gioux, emprise de la piste cyclable déduite et signer tout acte notarié afférent ;
 - o Signer la convention transactionnelle pour non exercice du droit de priorité pour l'emprise de la piste cyclable.
- Signer, pour les parcelles DI0001, DI0032, DI0042, DI0044 :
 - o La convention transactionnelle pour non exercice du droit de priorité ;

- Un accord d'occupation temporaire de 10 ans minimum avec M. Ventalon pour lui permettre de continuer à exploiter les terres.
- Céder à titre non onéreux, à Clermont Auvergne Métropole, la bande linéaire nécessaire à la réalisation de la piste cyclable.

2023.004 Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} février 2023.

2023.005 Forfait Mobilité Durable (FMD) : actualisation

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'autoriser la mise en place du nouveau barème au sein du VALTOM ;
- D'appliquer les nouveaux montants du FMD rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser le Président à mandater le FMD au titre de 2022 aux agents concernés dans le respect des conditions notifiées par le décret 2022-1557 du 13 décembre 2022.

2023.006 Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'adhérer à la mission de médiation proposée par le CDG 63 ;
- De prendre acte que les recours contentieux formés contre les décisions individuelles, dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation ;
- De prendre acte que le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est ainsi fixé à 60 € par heure de médiation, auquel s'ajoute, le cas échéant, la prise en charge des frais complémentaires susceptibles d'être supportés par le CDG 63 pour l'exercice de la médiation (frais de missions du médiateur etc.) ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 63 ainsi que tous les actes afférents.

Affaires financières et prospectives budgétaires

2023.007 Affectation anticipée du résultat 2022

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation anticipée de l'exercice 2022.

2023.008 Budget Primitif (BP) 2023

Le comité syndical décide, à l'unanimité, De valider le budget primitif 2023 du VALTOM, qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **70 062 850,05 €**.

(64 597 350,84 € en 2022, BP + DM).

- Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 5 % avec :
 - Une contribution à l'habitant fixée à 33,00 € HT / hab, en augmentation de 0,7 % ;
 - Une facturation à la tonne à :
 - 117,80 € HT/t pour les OMR et les DEM, soit une hausse de + 1,9 %, le principal facteur impactant étant la composante TGAP (+ 2 € /t) ;
 - 299,40 €HT/t pour les RTCS intégrant désormais l'ensemble des coûts à la tonne (coût de tri, de transport et de valorisation vers le pôle Vernéa), soit une hausse de + 5,5 %.
- Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 5 % du fait de :

- L'impact TGAP.
 - Pour l'incinération, elle passe de 11 €/t en 2022 à 12 € en 2023 ;
 - Pour l'enfouissement à Puy-Long, elle passa de 45 € à 52 € entre 2022 et 2023 ;
 - Pour les autres ISDND : elle passe de 58 € à 61 € entre ces mêmes deux années.
- L'inflation des prix qui se répercutent sur les révisions de prix des différents marchés et les coûts d'exploitation des sites.

La réserve prudentielle constituée via les dépenses imprévues tend à se reconstituer à hauteur de 2,9 M€ en 2023 contre 1,7 M€ en 2022.

Il est à noter que les dépenses de prévention et d'économie circulaire sont désormais transférées au sein d'un budget annexe « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire » à partir de 2023.

- **Section d'investissement**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **34 827 907,00 €**.

(37 168 073,55 € en 2022, BP + DM).

- Recettes :

Du fait de l'encaissement d'un emprunt fin 2022, afin de bénéficier des meilleurs taux bancaires, mais aussi de l'excédent dégagé, il est proposé pour les nouvelles inscriptions budgétaires de travaux structurants d'avoir recours à l'autofinancement.

- Dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement sont désormais votées par chapitre et comprennent comme principaux postes :

- Les opérations financières, à hauteur de 11,8 M€, qui concernent le remboursement du capital de la dette ;
- Les ISDND à hauteur de 852 640,00 € avec plus particulièrement les travaux sur les sites de Puy-Long (création de la plateforme biogaz, ensemencement du casier n° 2), de Miremont (divers travaux supplémentaires de clôture et des fossés d'eaux pluviales) et d'Ambert (fourniture de graves, contrôle caméra entrée et vidage) ;
- Le Pôle Vernéa avec une dépense de près de 1,1 M € pour les travaux relatifs aux aménagements nécessaires de la turbine du pôle dans le cadre du RCU de Clermont Auvergne Métropole, des mises en conformité du site dans le cadre de de la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire et du Best available technique référence (BREF) Incinération document ainsi que l'aménagement d'une aire de lavage pour répondre à l'agrément relatif aux sous-produits animaux 3.

2023.009 Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC 2023)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le budget CODOEC comme suit :

- **Section de fonctionnement** à hauteur de 2 102 767 € avec :
 - En recettes réelles de fonctionnement : un virement d'équilibre à partir du budget général à hauteur de 2 102 767 €.
 - En dépenses réelles de fonctionnement :
 - Des charges à caractère général à hauteur de 869 571 € comprenant le dispositif de mise à disposition des Composteurs Individuel de Jardin (CIJ) aux usagers sans tarification dès 2023, les actions récurrentes VALTOM (Etablissements témoins, adhésion aux réseaux, actions de formation, finalisation du dispositif OrganiCité® ...) et des actions mutualisées à l'échelle départementale (actions de communication et de sensibilisation liées au STGDO, aux éco-manifestations, aux partenariats avec les acteurs locaux, ..).

- Des charges de personnel à hauteur de 324 000 € via un virement du budget annexe au budget général pour le remboursement des frais d'agents STGDO et d'agents du VALTOM.
 - Des charges de gestion courante à hauteur de 847 500 € comprenant le versement des aides forfaitaires CODOEC aux collectivités adhérentes au VALTOM pour 775 000 € au total et les subventions apportées par le VALTOM dans le cadre de VALTOM Solidaire, de la PAMPA et de toute nouvelle demande, qui viendrait à être formulée et qui répondrait aux critères du cadre de financement du VALTOM, et ce pour 72 500 €.
- **Section d'investissement** à hauteur de 82 391,00 € avec
- En recettes réelles d'investissement :
 - Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition de modulo blocs destinées aux plateformes de gestion des végétaux à hauteur de 20 695 € ;
 - Le virement d'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 61 695 €.
 - En dépenses réelles d'investissement :
 - Une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier la faisabilité d'une plateforme de compostage des biodéchets sur le site de stockage de Saint-Sauves, évaluée à 15 000 € ;
 - L'acquisition de composteurs grande capacité à hauteur de 13 000 € ;
 - L'achat de modulo blocs à hauteur de 54 391 €.

2023.010 Contribution à l'habitant 2023

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 33 € HT par habitant et par an pour l'année 2023.

2023.011 Actualisation de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité®3

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la révision de l'échelonnement des crédits de paiements liés au projet OrganiCité® 3.

Valorisation et recyclage

2023.012 Bilan des dépollutions de bennes amiantées 2022 et taux 2023

Le comité syndical prend acte du bilan des dépollutions de bennes amiantées 2022 et du taux de prise en charge 2023 par le VALTOM à hauteur de 1,32 % des bennes de gravats.

2023.013 Adhésion du VALTOM à l'Adhume (Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à signer tout document d'adhésion du VALTOM avec l'Adhume,
- De le désigner en tant que titulaire et de désigner M. Marc Ménager, en tant que suppléant, pour représenter le VALTOM au sein des instances de l'Adhume.

2023.014 Déchèterie de Saint-Yorre, convention tripartite SICTOM Sud-Allier / SBA / VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à

- Signer cette convention,
- Payer les mandats du SICTOM Sud Allier ayant pour objet le traitement et la valorisation des déchets concernés par ladite convention.

Economie circulaire et prévention

2023.015 Dispositif de soutien financier du VALTOM aux acteurs locaux de l'économie circulaire
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le cadre de soutien financier présenté.

2023.016 Soutien au projet – Matériauthèque Les Chutes de la Dore

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le principe d'un soutien financier pour le démarrage de la Matériauthèque Les chutes de la Dore à hauteur de 10 000 € en 2022 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention afférente.

2023.017 Soutien au projet « Archipel des Salins » - Association Terra Preta

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le principe d'un soutien financier à hauteur de 5 208 € TTC (80 % du montant des investissements) à l'association Terra Preta pour l'achat du matériel ;
- D'établir une convention de partenariat stipulant les engagements de Terra Preta ;
- D'autoriser le Président à signer la convention afférente.

2023.018 Déploiement de mise à disposition des Composteurs individuels de Jardin (CIJ)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les modalités de mise en œuvre du déploiement de la mise à disposition sans facturation des CIJ proposées.